

Communiqué de presse n° 12-2016

**Communiqué de presse 7 juin 2016 (11h15)**

**Deux accords historiques**

**La CFDT signe la CCN ferroviaire et l'accord d'entreprise SNCF**

Après consultation de ses instances, la CFDT cheminots a décidé de signer le projet d'accord d'entreprise temps de travail du Groupe SNCF.

Les propositions de la CFDT, dont les bases ont été posées lors de la réunion de négociation du 28 mai avec la SNCF et le Gouvernement, ont été intégralement reprises.

Elles confirment le maintien des dispositions essentielles de la réglementation existante et de nouvelles dispositions plus favorables liées à certaines spécificités (travail de nuit, etc.). Ces mesures ainsi que l'intégration d'évolutions négociables localement permettent d'envisager l'avenir avec plus de sérénité et une conflictualité potentiellement régulée dans un cadre paritaire.

Concernant la CCN ferroviaire, après une négociation engagée depuis fin 2012, la CFDT cheminots a également décidé de signer les projets d'accords de branche (dispositions générales, contrat de travail et organisation temps de travail).

Au vu des avancées obtenues par la négociation avec l'organisation patronale UTP, des améliorations par rapport au mauvais accord fret ferroviaire privé de 2008 (dénoncé par la CFDT), les cheminots CFDT considèrent que ce texte est une base favorable pour l'instauration du dialogue social dans la branche ferroviaire. Il permet une réduction de plus de la moitié de l'écart de compétitivité préexistant entre public et privé.

La CFDT continuera de solliciter le patronat pour engager des négociations dans toutes les entreprises, afin de concrétiser l'harmonisation sociale dans la branche ferroviaire.

Cette double signature prouve que la CFDT respecte sa stratégie claire et déterminée de négociation sociale sur les trois niveaux constituant la branche ferroviaire (décret socle, CCN et accord d'entreprise) avec pour objectif de défendre tous les cheminots (secteur privé et public) et de lutter contre le dumping social entre salariés.

**Union Fédérale des  
Cheminots et Activités  
Complémentaires**

47-49 Avenue Simon Bolivar  
75019 PARIS  
Tél: 01 56 41 56 70  
Fax: 01 56 41 56 71

Mél  
contact@cfdtcheminots.org

Contact :  
**Didier AUBERT**  
06 10 66 24 21  
didier.aubert@cfdtcheminots.org

**Rémi AUFRERE**  
06 07 28 11 39  
remi.aufrere@cfdtcheminots.org

